

# **Compte rendu de la séance du lundi 26 octobre 2020**

Présents : M. Etienne BRIOT, Mme Aline DONATIELLO, Mme Marylène DUCOUT, M. Michaël GAUTIER, M. Roger GREGOIRE, M. Delphine LAPOSTOLLE, M. Michel TISSOT

Excusés : M. Robert BOMPY, M. Gilles GAUFFINET

Procuration : M. Gilles GAUFFINET pour Mme Aline DONATIELLO

Annonce de Mme le Maire de sa volonté de démissionner de son poste de maire pour des raisons personnelles et professionnelles.

Le Maire sollicite le conseil pour la désignation d'un secrétaire de séance : Mme Delphine Lapostolle se porte candidate. 8 voix POUR et 1 Abstention ; Mme Delphine LAPOSTOLLE est désignée secrétaire de séance.

Secrétaire de la séance : Madame Delphine LAPOSTOLLE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 27 juillet 2020. M. Briot informe le conseil qu'il a entamé un recours gracieux auprès la Préfecture concernant sa convocation du 27 juillet dernier. Il ne l'avait pas reçue suite à une faute dans la saisie de son adresse mail. Mme Le Maire lui explique que dès qu'elle a été informée, elle a de suite pris contact avec la Préfecture. Son interlocutrice lui a affirmé que cette absence de convocation à la réunion n'aurait pas remis en cause toutes les délibérations prises lors de cette réunion de conseil.

## **Ordre du jour :**

### **Délibération**

RODP ORANGE

Remboursements GROUPAMA

Location ZB 14

Renouvellement bail ZB 64

Renouvellement bail ZB 19

Affouages 2020/2021

Point lumineux arrêt du bus (rue du Meix Brûlé)

Réparation logement Presbytère devis chauffagiste

Décisions modificatives

Motion pour la fermeture de la trésorerie de Seurre

### **Informations du maire**

Objet : RODP 2020 - DE\_2020\_036

La surface occupée par Orange étant établie comme suit pour l'année 2020 sur la commune :

- Artères aériennes : 3.377 km
- Artères souterraines : 3.197 km
- Emprise au sol : 0.75 m2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2020, à savoir :

- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
  - 41.65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - 27.77 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.
- Soit au total : 341.56 euros

**Objet : Encaissement de chèque - DE 2020 037**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Autorise le Maire à encaisser : le chèque de remboursement des frais d'avocats de 150 € lié au dossier d'urbanisme de M. LAPOSTOLLE contre le Préfet

**Objet : Encaissement de chèque - DE 2020 038**

Nous avons reçu un courrier de GROUPAMA, l'assureur du véhicule de la commune, nous informant que le Conseil d'Administration avait décidé de redistribuer une enveloppe de 6.6 millions d'euros, du fait de la diminution des accidents de la route durant le confinement. Cela qui représente une remise de 25€ par véhicule. N'ayant pas déclaré de sinistre sur notre véhicule entre le 1er janvier et le 31 juillet 2020, nous bénéficions de ce geste commercial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser : le chèque de remboursement de 25 € lié à la cotisation annuel pour le véhicule KANGOO, du fait de sa non-utilisation pendant la crise du Covid.

**Objet : Location ZB 14 - DE 2020 039**

Vu l'arrêté du 16 juillet 2020 constatant pour 2019 l'indice national des fermages, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR (M. BRIOT Etienne se retire et ne prend pas part au vote),  
Fixe la location de la parcelle précitée, pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020, selon l'indice des fermages (0.55 %). Le montant de la location est payable entre les mains du receveur municipal.

EARL DES VARENNES	0 ha 90 a	85.33 €
EARL BRIOT	1 ha 50 a	173.56 €
EARL VERNE	3 ha 30 a	344.19 €

**Objet : Renouvellement bail ZB 64 : décision reportée**

Le bail de la parcelle ZB 64 « Les Corvées », d'une contenance de 1 ha 21 a 70 ca arrivant à son terme, un courrier a été envoyé à M. Verne Pierrick gérant de l'EARL VERNE,  
Suite à ce courrier, nous avons reçu sa demande de renouveler le bail pour la parcelle ZB 64. M.BRIOT a demandé un complément d'informations car l'EARL Verne aurait été créé en 2013 de ce fait le bail aurait dû démarrer à cette date si une information a été faite de la part de Mme Verne auprès de la commune. Auquel cas le bail serait renouvelé en 2022 et non en 2020 il pourrait donc être caduque. Le Conseil municipal décide de reporté sa décision et d'approfondir ce point pour la prochaine réunion.

**Objet : Renouvellement bail ZB 19 - DE 2020 040**

Le bail de la parcelle ZB 19 "La Grande Marre", d'une contenance de 2 ha 34 a 40 ca arrivant à son terme, un courrier a été envoyé à M. Lapostolle Laurent gérant de l'EARL du pré Bordot,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 8 voix pour et une abstention,  
Accepte de renouveler, à compter du 1er novembre 2019 pour une durée de 9 ans, le bail consenti à l'EARL Pré Bordot pour la parcelle ZB 19 "La Grande Marre", d'une contenance de 2 ha 34 a 40 ca, à raison de 236.02 € (montant actualisable chaque année selon l'indice des fermages).

**Objet : Affouages 2020/2021 - DE 2020 041**

Considérant que le bois situé au bord du terrain de foot parcelle AC 001 b, doit être entretenu, environ 250 à 300 stères de bois d'après la commission BOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la Vente des arbres de futaies affouagères et de fixer le nombre de lots à 18 maximum.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de la commission Agriculture, Forêt, Espaces verts garants dont les noms suivent :

1<sup>er</sup> garant : Gilles GAUFFINET  
2<sup>ème</sup> garant : Roger GREGOIRE  
3<sup>ème</sup> garant : Michel TISSOT  
4<sup>ème</sup> garant : Robert BOMPY

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

**DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :** Dates à déterminer avec l'agriculteur exploitant le pré voisin.

Ces mentions figureront sur le règlement d'affouages.

#### Objet : Ajout d'un point lumineux arrêt de bus - DE 2020 042

De nombreuses observations nous ont été rapportées concernant l'abris de bus situé "rue du Meix brûlé", relative à un manque d'éclairage.

Un devis a été demandé au SICECO pour ajouter un candélabre à proximité de l'arrêt de bus.

Le S.I.C.E.C.O a présenté un devis de 960.85 € TTC, cette dépense est subventionnable à 40 % par le SICECO, le reste à charge pour la commune est de 576.67 €.

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis pour un montant de 576.67 € pour la commune.

#### Objet : Vote de crédits supplémentaires - DE 2020 044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1186.29	
60633	Fournitures de voirie	-1226.29	
6714	Bourses et prix	40.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2132	Immeubles de rapport	731.83	
2151	Réseaux de voirie	576.67	
2152	Installations de voirie	186.85	
2188	Autres immobilisations corporelles	369.94	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1186.29
10226	Taxe d'aménagement		679.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1865.29</b>	<b>1865.29</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1865.29</b>	<b>1865.29</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Réparation logement Presbytère - DE 2020 043

D'après un contact du locataire du T4 du Presbytère, 1, Ruelle de la Cure, les radiateurs ne chauffent plus.

L'entreprise SAS Gauthier Père & Fils s'est déplacée pour faire un diagnostic et un devis. Les robinets thermostatiques des radiateurs (10 robinets) sont usés. Le devis pour les remplacer s'élève à 693.68 € HT soit 731.83 € TTC.

Mme DUCOUT ne prend pas part au vote. Le conseil, après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR Décide de valider le devis de l'entreprise SAS GAUTHIER pour un montant de 731.83€ TTC.

Autorise le maire à signer le devis.

Objet : Motion contre la fermeture de la trésorerie de Seurre - DE 2020 045

**REORGANISATION DES SERVICES DE LA DRFIP**

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SEURRE**

**VU** le programme « Action Publique 2022 » lancé par le Gouvernement fin 2017 pour accélérer la transformation de l'administration dont la réorganisation des réseaux territoriaux du Ministère de l'Action et des Comptes Publics,

**CONSIDÉRANT** qu'après la disparition de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Losne au 1er janvier 2019, cette organisation va se traduire par la disparition de la Trésorerie de SEURRE. Donc plus aucune trésorerie sur notre territoire. Obligation sera faite de se rendre à la Trésorerie de Nuits-Saint-Georges pour les créances communales ou de Beaune pour toutes les questions fiscales des particuliers.

**CONSIDÉRANT** les conséquences qui seront nombreuses pour les collectivités, les usagers : éloignement géographique, problème de mobilité notamment pour les populations les plus fragiles (personnes âgées) qui sont souvent privées de véhicules, mauvaise desserte pour se rendre à Nuits-Saint-Georges ou Beaune pour accomplir leurs démarches, délais plus importants, fin d'un accueil de proximité de qualité fortement apprécié... C'est un coup dur pour un territoire qui dépasse les 15 % de chômage sans compter les actifs qui sont plus de 15 % sans permis de conduire.

Cette nouvelle perte d'un service public concourt à la désertification de nos communes rurales, entraînant une dégradation des conditions de vie et une rupture d'égalité des territoires.

**CONSIDÉRANT** qu'au moment où la ville de SEURRE revit grâce à toutes les actions menées (requalification de la Rue de la République et redynamisation du centre-ville, requalification des quais, Opération de Revitalisation du Territoire, restauration de l'église, prime pour les primo-accédants, prime ravalement façades, etc.), cette fermeture est incompréhensible et inacceptable.

**VU** la délibération n°18-051 du 13 septembre 2018

**VU** la réunion du 5 septembre 2019 du conseil des Maires organisée par la Communauté de Communes Rives de Saône,

**VU** la réunion du 30 septembre 2019 portant sur la réorganisation des services de la DRFIP en présence de l'AMF, du Directeur Régional des Finances Publiques et des élus,

**VU** la réunion du 21 septembre 2020 du conseil des Maires organisée par la Communauté de Communes Rives de Saône,

**VU** la réunion du 23 septembre 2020 portant sur la réorganisation des services de la DRFIP en présence du Directeur Régional des Finances Publiques et des élus,

**VU** la pétition lancée en ligne et dans les commerces seurreois depuis le 2 octobre dernier contre la fermeture de la Trésorerie de Seurre et la manifestation menée par les élus de Rives de Saône le 7 octobre 2020 à ce sujet,

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :***

**CONFIRME SON VOTE CONTRE** le projet de réorganisation du réseau de proximité présenté par la DGFIIP.

**SE PRONONCER CONTRE** la prise en charge par un service de gestion comptable de notre arrondissement (Nuits-Saint-Georges).

**SE PRONONCER POUR** le maintien de la Trésorerie de Seurre dans sa configuration actuelle.

## INFORMATIONS

- Marché public de fourniture d'électricité passé avec le SICECO pour faire des économies d'échelles : fournisseur à partir de janvier 2021 PLÜM
- Nouvelle demande concernant l'abri bus rue du Meix brûlé qui se dégrade : contact de la Région, ce n'est pas elle qui gère mais le département. Nous avons pris attache auprès du département, M. Roy envoie une équipe technique du département et gère le problème.
- Remerciement à Messieurs Lapostolle Jonas et Philippe pour le nettoyage du fossé ruelle des cavaliers suite à une demande des riverains.
- Souhait de la présidente du pôle scolaire de prendre l'agent technique plus d'heures que prévu. (30 min supplémentaires sur le temps scolaire).
- Arrêté de voirie : priorité à droite sur la RD 24, l'arrêté a été transmis au département.
- Remplacement de l'agent technique pour un contrat en CDD renouvelé chaque mois.
- Recensement 2021 : recrutement d'un agent recenseur
- Fermeture de la mairie pendant les 15 jours de vacances à Noël

La séance est levée à 20 h 30.

Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,

Aline DONATIELLO

